

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Entente quadripartite (STM-ARTM-MTQ-SQI)

AUTORISER une entente quadripartite entre l'ARTM, la Société québécoise des infrastructures (la « **SQI** »), le ministère des Transports (le « **MTQ** »), agissant pour et au nom du Gouvernement du Québec, et la STM visant à déterminer leurs rôles et responsabilités dans le cadre du projet de prolongement de la ligne Bleue (le « **Projet** ») selon les paramètres du projet d'entente joint en annexe confidentielle à la présente (l'« **Entente** »), le tout conditionnellement à ce que le mode de réalisation soit approuvé par le Conseil des ministres.

AUTORISER les signataires à accepter toute modification non incompatible avec le projet d'Entente en annexe confidentielle.

AUTORISER la signature de tout document par les signataires autorisés de la STM nécessaire pour donner plein effet à la présente recommandation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ -

DE responsable : Ingénierie et grands projets

François Chamberland 
 Signé avec ConsignO Cloud (10/05/2019)
 Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : François Chamberland

DE responsable :

Nom :

Secrétaire de l'assemblée :

Sylvain Joly 
 Signé avec ConsignO Cloud (16/05/2019)
 Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Bonifier le parcours client

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

En juin 2017, la nouvelle gouvernance en matière de transport collectif dans la région de Montréal a été mise en place. Lors de cette réforme, l'AMT a été abolie et l'ARTM et le RTM ont été créés.

Le Projet, jusqu'alors piloté par l'AMT, est devenu celui de la STM, tel que le prévoit l'article 134 de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ c O-7.3).

Le Projet est assujéti à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* (Décret numéro 96-2014 du 12 février 2014, annexe 1) (la « **Directive** »). L'ARTM et la STM ont été désignés comme co-OPIP (organisme public initiateur du projet), au sens de la Directive.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

Autorisation et octroi de contrat

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur général:

Objet : Prolongement de la ligne Bleue du métro de Montréal
Entente quadripartite (STM-ARTM-MTQ-SQI)

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions S/O

Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées:

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Dans le cadre du Projet, il est requis de procéder à la conclusion de l'Entente afin de préciser les rôles et les responsabilités de la SQI, le MTQ, l'ARTM et la STM.

L'Entente est approuvée sous condition car le mode de réalisation doit être approuvé par le Conseil des ministres. À la suite de cette approbation, la STM pourra procéder à la finalisation et à la signature de l'Entente avec les autres Parties.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

Le Projet permettra de contribuer à la réduction des émissions de GES par passager-km et à l'augmentation des déplacements en ayant recours à l'électricité. Le Projet est visé par un objectif de certification en développement durable Envision.

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Direction des affaires juridiques

Nom : Audrey Préfontaine

Service : Secrétariat corporatif et direction des affaires juri

Nom : Sylvain Joly

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Audrey Préfontaine 
Signé avec ConsignO Cloud (10/05/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Objet : Prolongement de la ligne Bleue du métro de Montréal
Entente quadripartite (STM-ARTM-MTQ-SQI)

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte	551590			
Ordre interne	337150			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-177			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	0,00			0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D – E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Subvention: Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

Financement : La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-177 (projet du prolongement de la ligne Bleue) qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

Linda Lebrun

Signé avec ConsignO Cloud (13/05/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



Objet: Prolongement de la ligne Bleue du métro de Montréal
Entente quadripartite (STM-ARTM-MTQ-SQI)

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / PSO-2025 Subvention
 Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle

Le Projet est réalisé en association avec la SQI comme le permet la *Loi sur les infrastructures publiques* (RLRQ c I-8.3) et la Directive.

Le MTQ soutient la STM dans la gestion de ses projets d'infrastructure de transport collectif conformément aux termes de la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ c M-28) et la Directive.

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / PSO 2025 Subvention
 Démarche et conclusion Développement durable / Accessibilité universelle